



EQUITY MARKETS

15 mai 2020

OFFRE AU PUBLIC (NON-EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

France Coupon Août 2020

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 20.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacune un « Titre de créance », ensemble les « Titres de créance »). Les modalités des Titres de créance sont décrites dans le prospectus de base, tel qu'amendé par ses suppléments (le « Prospectus de Base »).
Emetteur:	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg LEI : 549300YZ10WOWPBPDW20
Notation de l'Emetteur:	Aucune notation n'a été attribuée à l'émetteur mais son garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).
Agent de Calcul:	NATIXIS Calculations Agent Département, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France
Garant:	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France
Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme</i> : Standard & Poor's: A+ / Moody's: A1 / Fitch: A+. Ces notations sont celles en vigueur à la date du Term Sheet et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services 3,5,7 rue du Général Compans, 93500 Pantin, France
Agent Placeur:	Natixis
Devise:	EUR
Code ISIN:	FR0013514429
Code Commun:	217885736

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.



Sous-Jacents:	i	Indice	Code Bloomberg	Type	Sponsor de l'indice																																																																																
	1	CAC Large 60 Equal Weight ER®	CLEWE Index	Mono Bourse	Euronext Paris S.A.																																																																																
Marché:	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.																																																																																				
Marché Lié:	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.																																																																																				
Montant Nominal Total:	EUR 30 000 000																																																																																				
Valeur Nominale Indiquée:	EUR 1 000																																																																																				
Prix d'Emission:	100,00%																																																																																				
Date de Conclusion:	15 mai 2020																																																																																				
Période de Commercialisation:	Du 8 juin 2020 (9h00 CET) au 10 août 2020 (17h00 CET)																																																																																				
Prix de Commercialisation:	100%																																																																																				
Date de Détermination Initiale:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Indice</th> <th>Date de Détermination Initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>CAC Large 60 Equal Weight ER®</td> <td>10 août 2020</td> </tr> </tbody> </table>					i	Indice	Date de Détermination Initiale	1	CAC Large 60 Equal Weight ER®	10 août 2020																																																																										
i	Indice	Date de Détermination Initiale																																																																																			
1	CAC Large 60 Equal Weight ER®	10 août 2020																																																																																			
Date d'Emission:	8 juin 2020																																																																																				
Date d'Evaluation:	12 août 2030																																																																																				
Date d'Echéance:	26 août 2030																																																																																				
Nombre Spécifique:	8 Jours de Bourse Prévus																																																																																				
Remboursement Automatique Anticipé:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>10 février 2021</td><td>24 février 2021</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>2</td><td>10 août 2021</td><td>24 août 2021</td><td>110,00%</td></tr> <tr><td>3</td><td>10 février 2022</td><td>24 février 2022</td><td>115,00%</td></tr> <tr><td>4</td><td>10 août 2022</td><td>24 août 2022</td><td>120,00%</td></tr> <tr><td>5</td><td>10 février 2023</td><td>24 février 2023</td><td>125,00%</td></tr> <tr><td>6</td><td>10 août 2023</td><td>24 août 2023</td><td>130,00%</td></tr> <tr><td>7</td><td>12 février 2024</td><td>26 février 2024</td><td>135,00%</td></tr> <tr><td>8</td><td>12 août 2024</td><td>26 août 2024</td><td>140,00%</td></tr> <tr><td>9</td><td>10 février 2025</td><td>24 février 2025</td><td>145,00%</td></tr> <tr><td>10</td><td>11 août 2025</td><td>25 août 2025</td><td>150,00%</td></tr> <tr><td>11</td><td>10 février 2026</td><td>24 février 2026</td><td>155,00%</td></tr> <tr><td>12</td><td>10 août 2026</td><td>24 août 2026</td><td>160,00%</td></tr> <tr><td>13</td><td>10 février 2027</td><td>24 février 2027</td><td>165,00%</td></tr> <tr><td>14</td><td>10 août 2027</td><td>24 août 2027</td><td>170,00%</td></tr> <tr><td>15</td><td>10 février 2028</td><td>24 février 2028</td><td>175,00%</td></tr> <tr><td>16</td><td>10 août 2028</td><td>24 août 2028</td><td>180,00%</td></tr> <tr><td>17</td><td>12 février 2029</td><td>26 février 2029</td><td>185,00%</td></tr> <tr><td>18</td><td>10 août 2029</td><td>24 août 2029</td><td>190,00%</td></tr> <tr><td>19</td><td>11 février 2030</td><td>25 février 2030</td><td>195,00%</td></tr> </tbody> </table>					t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	10 février 2021	24 février 2021	N/A	2	10 août 2021	24 août 2021	110,00%	3	10 février 2022	24 février 2022	115,00%	4	10 août 2022	24 août 2022	120,00%	5	10 février 2023	24 février 2023	125,00%	6	10 août 2023	24 août 2023	130,00%	7	12 février 2024	26 février 2024	135,00%	8	12 août 2024	26 août 2024	140,00%	9	10 février 2025	24 février 2025	145,00%	10	11 août 2025	25 août 2025	150,00%	11	10 février 2026	24 février 2026	155,00%	12	10 août 2026	24 août 2026	160,00%	13	10 février 2027	24 février 2027	165,00%	14	10 août 2027	24 août 2027	170,00%	15	10 février 2028	24 février 2028	175,00%	16	10 août 2028	24 août 2028	180,00%	17	12 février 2029	26 février 2029	185,00%	18	10 août 2029	24 août 2029	190,00%	19	11 février 2030	25 février 2030	195,00%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																																																																		
1	10 février 2021	24 février 2021	N/A																																																																																		
2	10 août 2021	24 août 2021	110,00%																																																																																		
3	10 février 2022	24 février 2022	115,00%																																																																																		
4	10 août 2022	24 août 2022	120,00%																																																																																		
5	10 février 2023	24 février 2023	125,00%																																																																																		
6	10 août 2023	24 août 2023	130,00%																																																																																		
7	12 février 2024	26 février 2024	135,00%																																																																																		
8	12 août 2024	26 août 2024	140,00%																																																																																		
9	10 février 2025	24 février 2025	145,00%																																																																																		
10	11 août 2025	25 août 2025	150,00%																																																																																		
11	10 février 2026	24 février 2026	155,00%																																																																																		
12	10 août 2026	24 août 2026	160,00%																																																																																		
13	10 février 2027	24 février 2027	165,00%																																																																																		
14	10 août 2027	24 août 2027	170,00%																																																																																		
15	10 février 2028	24 février 2028	175,00%																																																																																		
16	10 août 2028	24 août 2028	180,00%																																																																																		
17	12 février 2029	26 février 2029	185,00%																																																																																		
18	10 août 2029	24 août 2029	190,00%																																																																																		
19	11 février 2030	25 février 2030	195,00%																																																																																		

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.



	<p>Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le Niveau de l'Indice, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé alors l'intégralité des Titres de créance, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre de créance payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>																																																												
<p>Niveau de l'Indice:</p>	<p>Désigne le niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation et à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>																																																												
<p>Niveau de Remboursement Automatique Anticipé:</p>	<p>Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Niveau Initial spécifié ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="443 840 1437 1471"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Niveau de Remboursement Automatique Anticipé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>10 février 2021</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>2</td><td>10 août 2021</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>3</td><td>10 février 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>4</td><td>10 août 2022</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>5</td><td>10 février 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>6</td><td>10 août 2023</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>7</td><td>12 février 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>8</td><td>12 août 2024</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>9</td><td>10 février 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>10</td><td>11 août 2025</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>11</td><td>10 février 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>12</td><td>10 août 2026</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>13</td><td>10 février 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>14</td><td>10 août 2027</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>15</td><td>10 février 2028</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>16</td><td>10 août 2028</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>17</td><td>12 février 2029</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>18</td><td>10 août 2029</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>19</td><td>11 février 2030</td><td>100,00%</td></tr> </tbody> </table>	t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé	1	10 février 2021	N/A	2	10 août 2021	100,00%	3	10 février 2022	100,00%	4	10 août 2022	100,00%	5	10 février 2023	100,00%	6	10 août 2023	100,00%	7	12 février 2024	100,00%	8	12 août 2024	100,00%	9	10 février 2025	100,00%	10	11 août 2025	100,00%	11	10 février 2026	100,00%	12	10 août 2026	100,00%	13	10 février 2027	100,00%	14	10 août 2027	100,00%	15	10 février 2028	100,00%	16	10 août 2028	100,00%	17	12 février 2029	100,00%	18	10 août 2029	100,00%	19	11 février 2030	100,00%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé																																																											
1	10 février 2021	N/A																																																											
2	10 août 2021	100,00%																																																											
3	10 février 2022	100,00%																																																											
4	10 août 2022	100,00%																																																											
5	10 février 2023	100,00%																																																											
6	10 août 2023	100,00%																																																											
7	12 février 2024	100,00%																																																											
8	12 août 2024	100,00%																																																											
9	10 février 2025	100,00%																																																											
10	11 août 2025	100,00%																																																											
11	10 février 2026	100,00%																																																											
12	10 août 2026	100,00%																																																											
13	10 février 2027	100,00%																																																											
14	10 août 2027	100,00%																																																											
15	10 février 2028	100,00%																																																											
16	10 août 2028	100,00%																																																											
17	12 février 2029	100,00%																																																											
18	10 août 2029	100,00%																																																											
19	11 février 2030	100,00%																																																											
<p>Montant de Remboursement Final:</p>	<p>Le Montant de Remboursement Final par Titre de créance payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1: Si le Niveau Final à la Date d'Evaluation est supérieur ou égal à 100,00% du Niveau Initial, alors:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 200,00%</p> <p>Cas 2: Si le Niveau Final à la Date d'Evaluation est inférieur à 100,00% du Niveau Initial, alors:</p> <p style="text-align: center;">Cas 2a: Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</p>																																																												



	<p><u>Cas 2b:</u> Si l'Événement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</p> <p>Avec $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$</p> <p>Performance Finale: Niveau Final / Niveau Initial</p>						
Niveau Initial:	Désigne, le Niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Évaluation à la Date de Détermination Initiale.						
Niveau Final:	Désigne, le Niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Évaluation à la Date d'Évaluation.						
Heure d'Évaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.						
Évènement Activant:	L'Évènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le Niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation de l'Activation est inférieur à la Barrière Activante .						
Barrière Activante:	<p>La Barrière Activante est égale à 70,00% du Niveau Initial:</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">i</th> <th style="text-align: center;">Indice</th> <th style="text-align: center;">Barrière Activante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">CAC Large 60 Equal Weight ER®</td> <td style="text-align: center;">TBD points</td> </tr> </tbody> </table>	i	Indice	Barrière Activante	1	CAC Large 60 Equal Weight ER®	TBD points
i	Indice	Barrière Activante					
1	CAC Large 60 Equal Weight ER®	TBD points					
Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.						
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (incluse) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (incluse).						
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Évaluation						
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Évaluation						
Heure d'Évaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.						

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
Jour Ouvré:	TARGET
Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 17
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 17
Dérèglement de la Couverture:	Non Applicable
Augmentation des Coûts de Couverture	Non Applicable
Droit applicable:	Droit Français
Règlement-livraison:	Euroclear France
Cotation:	Luxembourg Stock Exchange
Notation:	Aucune
TEFRA Rules:	Non Applicable
Eligibilité à l'Eurosystem:	Non
Formes des Titres de créance:	Titre de créance au porteur
Représentant de la Masse:	F&S Financial Services SAS 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre de créance payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5f), pour illégalité (Modalité 5(k) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (8) :	Conformément à la Modalité 17
Indice de Référence:	Les montants payables au titre des Obligations pourront être calculés en référence à CAC Large 60 Equal Weight ER® qui est fourni par Euronext. A la date des présentes Termes et Conditions, Euronext est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 (le Règlement sur les Indices de Référence).
Documentation:	Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.
Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de la valorisation:	Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com .
Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Information sur le prix:	Bloomberg SIX Telekurs Reuters
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<p><u>Offre au public en France.</u></p> <p>Les Titres de créance sont offerts au public en France. En dehors de ce pays, les Titres de créance feront l'objet d'un placement privé (offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus) exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par la réglementation de chaque Etat membre de l'Union européenne et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base est tenu disponible gratuitement auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France et sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com.</p>
Considérations fiscales américaines:	Les Titres de créance ne doivent pas être considérés comme des Titres de créance Spécifiques (tels que définis dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.
Typologie de commercialisation:	<p>La contrepartie achète les Titres de créance:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres de créance. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention cadre d'utilisation de produits comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellés en unités de compte conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.



<p>Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :</p>	<p>Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres de créance, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres de créance comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Titres de créance à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Titres de créance aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres de créance (un distributeur) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres de créance (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MIFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MIFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>
<p>Commissions et frais :</p>	<p>Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission.</p>
<p>Coûts et frais MIFID II:</p>	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits et services sont disponibles sur le site Internet de NATIXIS CIB (https://cib.NATIXIS.com). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIF II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel).</p> <p>NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).</p>
<p>Facteurs de risques:</p>	<p>(a) Investisseurs L'investissement dans les Titres de créance nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres de créance. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives et des informations d'ordre général relatives aux Titres de créance.</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition d'Titres de créance.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres de créance et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition d'Titres de créance.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres de créance.

Ni l'Emetteur (et le cas échéant NATIXIS) ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres de créance.

Ni l'Emetteur (et le cas échéant NATIXIS) ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur le Sous-Jacent (à l'exception de ce qui est prévu dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives).

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres de créance, si l'investissement dans les Titres de créance est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres de créance leur sont applicables.

(b) Risques généraux relatifs aux Titres de créance

Conflits d'intérêts potentiels

L'Emetteur (et le cas échéant NATIXIS) et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur le Sous-Jacent, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres de créance ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur du Sous-Jacent et en conséquence sur la valeur des Titres de créance.

Les Titres de créance ne confèrent aucun droit sur le Sous-Jacent

Les Titres de créance sont des titres de dette de l'Emetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur le Sous-Jacent. Les Titres de créance ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir le Sous-Jacent ni aucun autre droit de propriété sur le Sous-Jacent. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Conditions Définitives, de détenir les Sous-Jacents.

Les Titres de créance peuvent être remboursées avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression du Sous-Jacent, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Titres de créance doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre de créance.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres de créance du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres de créance en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres de créance seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour illégalité.

Les Titres de créance peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre de créance à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale du Sous-Jacent.

Modification du droit

Les Titres de créance sont régis par le droit français. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la



	<p>législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement et/ou à la Date de Remboursement considérée.</p> <p>Fiscalité</p> <p>Les acquéreurs et les vendeurs potentiels d'Titres de créance doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres de créance seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres de créance. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres de créance. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Facteurs de Risques applicables tels que détaillés dans le Prospectus de Base.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « Term Sheet » indicatif à des fins de discussion. Il ne constitue pas une offre et ne doit pas être interprété comme créant une Obligation par laquelle l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) s'engage à offrir, souscrire, vendre ou proposer un produit ou un service ou comme ayant un effet obligatoire d'une quelconque manière pour l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS).</p> <p>Son contenu, ainsi que les modalités et conditions qu'il contient sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, y compris, et sans que cela soit limitatif, par l'ajout d'éléments nouveaux.</p> <p>Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de l'Emetteur et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de l'Emetteur. Il ne doit être remis ou copié à l'intention d'aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit.</p> <p>Par la présente, le destinataire reconnaît expressément que ce document n'est pas communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) d'un conseil en investissement ; • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) d'un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ; • dans le cadre d'un démarchage bancaire et financier effectué ; ou • plus généralement, dans le cadre d'un service bancaire ou d'un service d'investissement. <p>Ce document est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et ne constitue une recommandation personnalisée ou générale d'investissement.</p> <p>Toute offre ou tout engagement de la part de l'Emetteur (ou le cas échéant de NATIXIS) sera soumis à une procédure d'approbation conforme à la politique interne de l'Emetteur (ou le cas échéant de NATIXIS) ainsi qu'aux lois et réglementations applicables.</p> <p>Les titres décrits dans ce document (ainsi que ce document) devront être distribués conformément aux restrictions de ventes décrites dans les lois et règlements en vigueur des Etats à partir desquels, ou dans lesquels, les titres (et ce document) seront distribués ou remis. Des restrictions de vente additionnelles sont indiquées dans le Prospectus de Base ainsi que, le cas échéant, dans ce document. En particulier, ni les titres décrits dans ce document, ni ce</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	<p>document, ne peuvent être distribués à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.</p> <p>Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, l'Emetteur n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au regard de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations, des projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'est pas tenu compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant de NATIXIS). l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.</p> <p>Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures.</p> <p>Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives Préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) ou son conseil.</p> <p>Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce Term Sheet.</p> <p>L'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.</p> <p>L'Emetteur (ou le cas échéant NATIXIS) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.</p> <p>NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.</p>
<p>Index Sponsor Disclaimers:</p>	<p>Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété de l'indice. Euronext N.V. ou ses filiales ne parrainent, ni cautionnent ou ne sont impliqués dans la diffusion et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité pour toute erreur dans les données sur lesquelles l'Indice est basé, pour toute erreur ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.</p> <p>« CAC Large 60 Equal Weight ER® » est/sont des marques déposées d'Euronext N.V. ou de ses filiales.</p>